



Retour sur une décision du jaf

Par **val54**, le **04/02/2008** à **21:08**

Bonjour,

J'ai après décision du JAF du 21 Mars 2007 la garde de ma fille, hors le WE du 26 nov 2007 sa maman ne me l'a pas rendue (Plainte du 26/11/2008) Mais lors d'un référé du 15 Janvier 2008 (à la demande de sa mère) le tribunal décide provisoirement que l'hebergement de ma fille est chez sa mère, mais cela depuis le 26 Novembre 2007 ! Comment est ce possible ? ma plainte ne peut donc plus exister ? est t'il possible qu'un jugement puisse revenir à une date antérieure même à la demande du référé qui était le 5 décembre 2007 ?

Par avance merci.